



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2094

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest - Vénissieux

objet : Noeud ferroviaire lyonnais (NFL) - Plateforme logistique multimodale Saint Priest Vénissieux - Études d'aménagements de performance - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention équipement à SNCF Réseau - Signature d'une convention partenariale entre SNCF Réseau, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'État et la Métropole de Lyon

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

**Conseil du 18 septembre 2017****Délibération n° 2017-2094**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Priest - Vénissieux

objet : **Noeud ferroviaire lyonnais (NFL) - Plateforme logistique multimodale Saint Priest Vénissieux - Études d'aménagements de performance - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention équipement à SNCF Réseau - Signature d'une convention partenariale entre SNCF Réseau, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'État et la Métropole de Lyon**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Noeud ferroviaire lyonnais (NFL) est un des principaux goulets d'étranglement national. La désaturation du NFL, inscrite dans les politiques métropolitaines d'amélioration du cadre de vie et de la santé des habitants, favorise le report modal ainsi que le développement de l'attractivité économique.

Cette démarche à court, moyen et long terme bénéficie des contrats de plan État-Région (CPER). Dans le CPER 2015-2020, la participation financière envisagée par la Métropole de Lyon porte, notamment, sur le projet d'aménagement de la plateforme fret ferroviaire Saint Priest-Vénissieux.

Pour développer le report modal fret de la route vers le ferroviaire et le maritime, SNCF Réseau propose de réaménager sa plateforme ferroviaire située sur les Communes de Saint Priest et Vénissieux. Ce projet est inscrit au CPER 2015-2020. Il est demandé à ce jour une contribution de la Métropole aux études. Pour répondre à ce développement, SNCF Réseau doit étudier le réaménagement du site.

La plateforme de fret ferroviaire de Saint Priest-Vénissieux est le 2<sup>e</sup> site français d'échanges logistiques. Elle relie tous les ports maritimes français, elle affrète et réceptionne 10 trains par jour, soit 400 à 450 containers et elle reçoit le train de fret ferroviaire de la Chine vers l'Europe depuis plusieurs mois.

Ce site est aujourd'hui saturé et nécessite d'être développé pour l'activité de terminal rail-route qui a un intérêt pour le territoire métropolitain :

- l'activité qui y est développée par les 2 entreprises dont Naviland Cargo, principale entreprise, est pourvoyeuse d'emplois (10 emplois créés fin 2015 sur 60 emplois à ce jour),
- elle contribue à réduire le volume du transport routier, et participe à l'offre de service aux entreprises du territoire,
- aujourd'hui, des clients ne peuvent accéder à la plateforme par manque de capacité d'accueil.

Le projet est inscrit au CPER 2015-2020 pour un montant estimé à 10 M€ aux conditions économiques 2010. Son montant a été revu à 12,7 M€ en 2016. La proposition d'une participation financière partenariale en 2015 de 2 M€ pour l'État, 2 M€ pour la Région, 2 M€ pour la Métropole, 1 M€ pour l'Union Européenne et 3 M€ pour SNCF Réseau sur 10 M€ se trouve revalorisée comme suit : 4,58M€ pour l'État et la Région, 2,54 M€ pour la Métropole et 1 M€ pour SNCF Réseau. La demande de financement auprès de l'Europe est en cours (demande de 30 % dans le cadre du RTE-T blending call 2017), la réponse est attendue pour 2018. La participation financière de la Métropole aux travaux sera déterminée lors de la revoyure du CPER engagée à mi 2017.

Par courrier du 7 février 2017, SNCF Réseau sollicite la participation de la Métropole aux études pré-opérationnelles sur un montant de 850 K€. La contribution de la Métropole s'élèverait à 20 % de ce montant soit 170 K€ selon la clé de répartition suivante proposée lors des discussions du CPER.

	État	Région Auvergne Rhône-Alpes	SNCF Réseau	Métropole	Total
études AVP PRO	297 500 €	297 500 €	85 000 €	170 000 €	<b>850 000 €</b>

Le présent rapport a pour objet la signature, par la Métropole, d'une convention de financement des études à conduire sur 2018 et 2019, et la demande d'individualisation d'autorisation de programme correspondant à la subvention d'équipement à verser par la Métropole à SNCF Réseau, maître d'ouvrage de l'étude.

S'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, les financements en tant que subventions d'équipement sont exonérés de TVA ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 170 000 € au profit de SNCF Réseau dans le cadre des études de réaménagement de la plateforme fret ferroviaire de Saint Priest-Vénissieux (opération inscrite au nœud ferroviaire lyonnais - NFL),

b) - la convention de financement à passer entre la Métropole de Lyon, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'État et SNCF Réseau définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation partielle d'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains pour un montant de 170 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 100 000 € en dépenses en 2018,
- 70 000 € en dépenses en 2019,

sur l'opération n° 0P08O5448.

4° - **Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2018 et 2019 - compte 2041713 - fonction 852.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.**